



ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Bénéficiaire : *personne physique, domiciliée sur la commune de Bellevue au moment de la demande et âgée de moins de 25 ans.*

Conditions d'éligibilité : *être en études post-obligatoires ou en apprentissage.
Le parent demandeur et le jeune mineur doivent être domiciliés sur la commune, à la même adresse.
Effectuer la démarche au plus tard le 29 octobre 2026.*

Montant de la subvention : *CHF 150.-, renouvelable 1x par année, versés en principe en espèces à la réception de la mairie.*

Coordonnées du demandeur (parent ou jeune majeur) :

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Rue et n° :	
Code postal et localité :	
Téléphone :	
E-mail :	
Coordonnées de paiement :	

Jeune(s) mineur(s) habitant avec le parent demandeur :

Et pour le(s)quel(s) l'allocation rentrée scolaire est demandée (un seul formulaire par famille).

Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire	Degré rentrée 2026/2027

Liste des pièces à joindre obligatoirement :

- Une attestation de l'établissement scolaire pour l'année en cours (original).
- Une copie de la pièce d'identité du bénéficiaire et celle du répondant légal si le bénéficiaire est mineur ou
- Une copie de la pièce d'identité du bénéficiaire s'il est majeur.

Pour toute question, la réception de la mairie de Bellevue reste à votre disposition au numéro 022 959 88 20 ou par courriel à info@mairie-bellevue.ch.

Je déclare que les renseignements fournis à la Commune de Bellevue pour l'obtention d'une allocation rentrée scolaire sont exacts et complets.

Lieu et date :

Signature du demandeur :

.....

.....